



Associations, quelles stratégies face aux crises ?

Dans le cadre des rendez-vous Droit et société du Barreau de Lyon

Les avocats du Barreau de Lyon organisent le 24 septembre 2010 une journée de réflexion consacrée au monde associatif. Ce rendez-vous associe les associations, les autorités publiques, les collectivités territoriales et les acteurs fortement impliqués dans le secteur associatif.

Associations, quelles stratégies face aux crises ?

Tenter de répondre à cette question conduit à envisager la structure associative en fonction d'un environnement sujet à de profondes mutations auxquelles il devient nécessaire de s'adapter ou de réagir. Toute évolution doit alors nécessairement être considérée en fonction d'un tissu de règles juridiques dont la connaissance et la maîtrise contribuent à la naissance de solutions pérennes.

La redistribution des subventions publiques, la réorganisation des compétences territoriales, le désengagement de l'Etat, la modification du périmètre des activités concurrentielles bouleversent les bases sur lesquelles évoluent les associations et les obligent à redéfinir le contour de leurs actions.

La mise en commun de moyens, le rapprochement ou le regroupement, l'adaptation aux différents changements de législation induits par ces mutations, voire la modification de statut ou la filialisation commerciale sont autant d'adaptations possibles ouvertes aux associations.

Ces mutations doivent-elles être considérées comme des facteurs d'incertitudes et de risques ou bien constituent-elles une véritable opportunité pour le secteur associatif ? Les associations peuvent-elles s'en servir comme d'un levier pour faire valoir leurs spécificités et leurs atouts sur le plan économique ?

Toutes ces questions ont incité les avocats, qui accompagnent les différents acteurs publics, privés et associatifs tout au long de leur activité, à ouvrir un large débat. Pour cela, le Barreau de Lyon met en place une journée d'étude destinée à mieux cerner les mutations actuelles et les opportunités à saisir en partant du principe que le droit est un outil indispensable pour maîtriser l'avenir.

La matinée de ce colloque permettra d'identifier les différentes crises qui traversent le secteur associatif tandis que l'après-midi permettra d'envisager les stratégies à mettre en œuvre pour mieux y répondre.